



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/48
26 février 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars – 2 avril 2004

TAUX DE RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS DE FONDS DU PNUE

(SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 41/3 F))

NOTE DU SECRÉTARIAT

1. Le projet d'accord révisé sur les services de Trésorier présenté à la 41^e réunion du Comité exécutif (annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/4) contient la clause 1.8 demandant aux agences qui ont manifesté de l'intérêt à agir comme Trésorier du Fonds de « *concevoir et gérer une stratégie d'investissement qui tient compte des méthodes de financement et de décaissement du Fonds multilatéral et optimiser les revenus d'intérêt des soldes financiers tout en respectant les exigences de décaissement* ».
2. Dans ses observations sur le projet d'accord, le PNUE a indiqué que malgré son intérêt à continuer à agir à titre Trésorier du Fonds multilatéral, il est dans l'impossibilité de concevoir une stratégie d'investissement qui s'applique particulièrement au Fonds multilatéral.
3. Dans sa décision 41/3 f), le Comité exécutif demande au PNUE de lui fournir de l'information sur le taux de rendement des investissements faits au nom du Fonds.
4. Vous trouverez ci-joint un compte rendu reçu par l'Office des Nations Unies à Nairobi sur le taux de rendement des investissements faits au nom du Fonds.

RAPPORT DU PNUE/ONUN

1. La Trésorerie des Nations Unies, au nom de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et, par conséquent, du PNUE, a modifié sa stratégie d'investissement en 2001. Depuis 2001, la Trésorerie des Nations Unies assure une gestion commune des investissements. Cette nouvelle stratégie a comme avantage de favoriser une approche à long terme pour les investissements de base. Avant 2001, tous les investissements étaient traités séparément.

2. La Trésorerie du siège de l'Organisation des Nations Unies a informé l'Office des Nations Unies à Nairobi que « tous les investissements à l'échelle du système sont réunis dans un tout formé des investissements de tous les bureaux à l'extérieur du siège. La Trésorerie du siège de l'Organisation des Nations Unies ne s'occupe que de la politique d'investissement, et les bureaux participants ne sont responsables que de la planification de leurs mouvements de trésorerie/liquidités. La Trésorerie du siège de l'Organisation des Nations Unies investit dans différentes sûretés offrant des échéances et des taux d'intérêts différents. Il n'est donc pas pratique de préciser les échéances et les taux d'intérêts des investissements communs au siège de l'Organisation des Nations Unies ».

3. Les calculs de l'Office des Nations Unies à Nairobi, fondés sur les intérêts accumulés sur les valeurs mensuelles aux livres de l'Office des Nations Unies à Nairobi, révèlent que le taux de rendement moyen des investissements pour chacune des trois années est tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

2001	2002	2003
De 5,6 % à 5,8 %	De 4,4 % à 4,4 %	De 2,7 % à 3,2 %

4. Les échelles de taux de rendement ci-dessus ont été obtenues en calculant le taux de rendement de façons différentes :

- a) la moyenne des taux d'intérêts mensuels calculée par rapport à l'intérêt accumulé sur le solde moyen du mois précédent;
- b) la moyenne des taux d'intérêts annuels calculée par rapport à l'intérêt accumulé sur le solde moyen de l'année.

5. L'écart important de 2003 est attribuable à la grande instabilité en 2003, tant sur le plan des sommes investies que des revenus.

6. Le taux de rendement moyen du groupe de 2003, communiqué par la Trésorerie du siège de l'Organisation des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Nairobi, est de 3,04 %.

7. En raison du changement de stratégie, la période d'avant 2001 ne semble plus pertinente et n'est donc pas comprise dans le rapport.

